

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE RIBAUTE**  
**DU 4 Mai 2023**

Le jeudi 4 Mai 2023, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ribaute s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence d'Alain COSTE, Maire.

**Etaient présents**

Mesdames, ALQUIER GILLES Sabine, SERVANT Michèle  
Messieurs COSTE Alain, DOUTRE Patrick, LAGARDE Jérôme, VALETTE Patrick,  
POUYTES Romaric

**Absent**

ESTRADE Philippe

**Procurations**

ADELE PERRAMOND Sarah à COSTE Alain  
BOUYGUES Evelyne à ALQUIER GILLES Sabine  
FERNANDEZ Alain à SERVANT Michèle

**Ordre du jour**

- Travaux de création aire de remplissage et de lavage des pulvérisateurs et des machines à vendanger - Fonds de concours CCRLCM
- Don parcelles à l'€uro symbolique - A 909 Les Clôts
- Approbation lotissement « Les Côteaux de Ribaute » et approbation de la création du budget annexe du lotissement « Les Côteaux de Ribaute »
  
- Inauguration ancienne gare
- Questions diverses

**Rajouts ordre du jour**

- Travaux de création aire de remplissage et de lavage des pulvérisateurs et des machines à vendanger - Choix entreprises Lot 1 et Lot 2
- Limitation vitesse 30 km/h

Madame SERVANT Michèle est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Travaux de création aire de remplissage et de lavage des pulvérisateurs et des machines à vendanger - Fonds de concours CCRLCM**

Le Maire expose à l'assemblée, qu'après réflexion, il n'est pas souhaitable de demander les fonds de concours à la CCRLCM pour ce projet et qu'il plus opportun de faire une demande pour un autre projet

**Don parcelles à l'€uro symbolique - A 909 Les Clôts**

Monsieur Le Maire donne lecture des courriers de Madame MOURY Françoise domiciliée 45 chemin de la Griotte - 01390 MIONNAY et Monsieur MOURY Michel domicilié 34 chemin des Petites Brosses - 69300 CALUIRE proposant de céder à l'€uro symbolique la parcelle Section A Numéro 909 située Les Clots - 11220 RIBAUTE.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.  
Délibération sera prise.

### Approbation lotissement « Les Côteaux de Ribaute » et approbation de la création du budget annexe du lotissement « Les Côteaux de Ribaute »

Monsieur Le Maire présente le tableau détaillé de l'investissement financier pour la Commune dans le cas où elle serait porteuse du projet du lotissement Les Côteaux de Ribaute ». Dans le cas d'un scénario le moins favorable à la commune, la marge nette serait de 166 000 €.

Madame Sabine ALQUIER-GILLES émet des doutes dans la vente des terrains et demande s'il ne serait pas préférable de savoir si des acquéreurs se sont positionnés. Elle souligne également que si des études sont engagées, des appels d'offres devront être réalisés.

Monsieur Le Maire répond par la négative, car tous les chiffrages sont prévus dans la présentation du tableau détaillé.

Monsieur le Maire rappelle l'instruction M57 stipulant que les Communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifiques pour ces opérations. Considérant la nécessité juridique, comptable et financière de créer ce budget annexe qui regroupera les écritures comptables du lotissement,

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'ensemble du projet du lotissement « Les Côteaux de Ribaute » et la nécessité de créer un budget annexe.

Vote : 6 voix pour - 4 voix contre  
Délibération sera prise.

Madame Sabine ALQUIER-GILLES dit qu'un projet aussi important aurait dû être plus débattu plus longuement, en réunion avec l'ensemble des membres du Conseil Municipal et présenté à la population.

Monsieur Le Maire répond qu'il aurait pu être possible de procéder ainsi mais que cette procédure est légale.

### Travaux de création aire de remplissage et de lavage des pulvérisateurs et des machines à vendanger - Choix des entreprises Lot 1 et Lot 2

Monsieur le Maire rappelle que, pour réaliser les travaux de création d'une aire de remplissage et de lavage des pulvérisateurs et des machines à vendanger, une consultation d'entreprises a été publiée sur la plateforme "<https://marchespublics-aude.safetender.com>", ainsi que dans la rubrique d'annonces légales de l'Indépendant, avec une date limite de réception des offres au 18/01/2023.

Suite à l'ouverture des plis une analyse des offres a été réalisée par le Cabinet CETUR Ingénierie.

Pour le lot 1 : Terrassement, Génie Civil et réseaux divers, clôtures et portails  
L'entreprise CAZAL a été retenue, pour un montant H.T. de 244 120,00 €

**Pour le lot 2** : Équipement hydrauliques, électromécaniques, électriques et automatismes  
L'entreprise SARL Associés SALES a été retenue, pour un montant H.T. de 178 652,28 €

Monsieur Le Maire précise que pour le lot 2, seul l'entreprise SARL Associés SALES a répondu à l'appel d'offres, car il n'y a pas d'autres société dans le Département qui réalise ce type de projet.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.  
Délibération sera prise.

#### **Inauguration ancienne gare**

Monsieur Le Maire propose la date du 16 Juin 2023 à 18 H 00.

Madame Sabine ALQUIER-GILLES et Monsieur Patrick VALETTE ne pourront être présents

Monsieur Le Maire propose de reporter cet évènement.

Madame Sabine ALQUIER-GILLES et Monsieur Patrick VALETTE n'y tiennent pas.

#### **Limitation vitesse 30 km/h**

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de limitation la vitesse à 30 km/h sur la portion de la route départementale au niveau de chez Monsieur VIES Germain jusqu'à chez Monsieur MARIN Jean-Pierre.

Vote pour à l'unanimité des membres présents et ayant donné procuration.  
Arrêté sera pris.

L'emplacement des panneaux reste à définir.

#### **Questions diverses**

##### **PCS**

Monsieur Patrick VALETTE a réalisé un compte-rendu de la réunion relative à la journée d'actualité dispensée par l'AMA pour les correspondants incendie et secours et conclu qu'il serait opportun de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde de la Commune.

Monsieur Le Maire suggère un plan au format A3 à l'attention de la population pour rappeler les mesures d'urgences et mettre un rappel dans le prochain bulletin Ribautois.

##### **Ancienne gare**

Monsieur Le Maire précise que le marquage de la place André BEAUDOUVY sur le mur des containers pourrait éventuellement être en acier et coûterait dans les 865.00 € HT.

##### **Cérémonie du 8 Mai**

Monsieur Le Maire rappelle que le départ de la cérémonie du 8 Mai aura lieu à 11 H 00 à la Mairie.

##### **Visite Conseillers Départementaux**

Monsieur Le Maire rappelle la visite en Mairie des Conseillers Départementaux le 24 Mai à 17 H 30.

### **Emplois saisonniers**

Monsieur Le Maire précise que Madame Amandine TENZA a émis une demande pour sa fille pour un emploi saisonnier.

### **Projet Photovoltaïque**

L'enquête publique concernant le projet du photovoltaïque est actuellement en cours.

### **Location Hangar cave coopérative**

Monsieur Le Maire donne lecture de la demande de Monsieur André RUIZ concernant la location d'un emplacement pour son camping-car dans le hangar de l'ancienne cave coopérative.

Un avis favorable ne peut être émis pour cette demande car il n'y a plus d'emplacement disponible actuellement.

### **Subvention Paroles de Femmes**

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de l'association Paroles de Femmes qui demande une subvention pour l'année 2023. La somme de 250 € leur sera accordée après accord des membres du Conseil Municipal

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 19 H 25.